

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 31 janvier 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**18-01-31-4548**      **Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 31 janvier 2018 à 19 h 13.

Adopté

**Séance extraordinaire du mercredi 31 janvier 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption du budget 2018;
- D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2018-2019-2020;
- E) Adoption du règlement no. 898-218 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;
- F) Période de questions;

Levée de la séance

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**18-01-31-4549**      **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mercredi 31 janvier 2018 tel que présenté.

Adopté

### **Adoption du budget 2018**

**Considérant que** les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2018 sont déposées devant le conseil municipal ;

**Considérant que** la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

**18-01-31-4550**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, totalisant des revenus et des dépenses de 4 281 331 \$.

Adopté

### **Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2018-2019-2020**

**Considérant que** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 est déposé devant le conseil municipal ;

**Considérant que** la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

**18-01-31-4551**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 tel que présenté.

Adopté

### **Adoption du règlement no. 898-2018 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité**

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis St-Cyr lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

**18-01-31-4552**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par madame Andrea Geary**

**Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le règlement numéro 898-2018 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Adopté

### **Période de questions du public**

M. Marco Pilon : Il félicite le conseil de déposer un budget équilibré. Cependant, il trouve qu'une augmentation de 1 à 2% des taxes municipales aurait été raisonnable afin de compenser pour l'augmentation du coût de la vie et de prévenir une hausse majeure du taux de taxation lors d'un prochain budget. Il mentionne qu'il est préférable d'indexer graduellement par de petite augmentation les taux de taxes et éviter des hausses importantes.

Le maire mentionne que grâce aux revenus du parc industriel la Ville a pu se permettre de maintenir les taux de taxes pour une 5<sup>e</sup> année. Il est important de maintenir l'équilibre budgétaire, mais en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Monsieur Pilon demande si la nouvelle taxe de 60 \$ pour la vidange des bassins est pour le financement des travaux qui seront effectués en 2018, car il voit que le montant budgété pour l'hygiène du milieu augmente de près de 500 000 \$.

Le maire lui répond que la vidange des bassins se réalisera en 2018 et qu'effectivement un premier montant de 60\$ par logement sera facturé dès cette année et que cette taxe continuera pour une période de 4 années additionnelles. Un emprunt sera réalisé à cet effet pour un terme de cinq ans.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**18-01-31-4553**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 38.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière